

Communiqué du Secours Rouge Belgique

27 juin 2008

Afin d'informer chacun des derniers événements, nous vous adressons ce petit résumé reprenant l'essentiel des faits.

1- Chambre des mises en accusation

Ce mercredi 25 juin, la Chambre des mises en accusation entendait les plaidoiries des avocats et le réquisitoire du Parquet.

Le Parquet a exposé son scénario, les accusations portaient de manière égale sur les 4 inculpés, le dossier restait mince, et incriminait de la même façon et sans distinction Wahoub, Abdel, Constant et Bertrand, ces militants que dans le jargon policier, ils appellent des « targets ».

Le Parquet a prétendu que le procès n'était pas politique et ne concernait pas le Secours Rouge, ni le Bloc M-L. Pourtant, nous savons que la majorité des questions posées lors des interrogatoires et auditions portaient bel et bien sur ces organisations, leurs militants et sympathisants, leur structure, leur fonctionnement et leurs manifestations publiques.

Note : Il est à rappeler qu'il y a une dizaine de jours, un écrivain, ami de Bertrand Sassooye (et sympathisant du SR) s'est vu convoquer à la police où il a dû justifier les raisons pour lesquelles il avait donné son ordinateur à Bertrand (dont le portable était simplement en panne), on lui a aussi demandé qui était au SR, et comment on en devenait membre, qui en était le chef, etc.

Cette personne avait laissé un message de soutien sur notre site disant :

« Sympathisant de TOUTE votre cause - donc de chacun de vos combats, je reste à votre disposition. Courage ! »

L'écrivain a dû expliquer pourquoi il avait mis « TOUTE » en majuscules...

Le Parquet, après avoir réclamé la détention préventive pour « laisser sa chance au dossier » (et cela après un an et demi d'enquête, en se servant des méthodes particulières de recherche) a également déploré que l'opinion publique soulève des questions sur les lois dites « antiterroristes », reprochant au mouvement de solidarité de « l'empêcher de travailler dans la sérénité »...

Le résultat devait être communiqué le lendemain, jeudi 26 juin.

2- Libérations de 3 camarades

Nous avons appris le matin que Wahoub Fayoumi, Abdallah Ibrahim Abdallah et Constant Hormans étaient libérés avec la condition de ne pas être en contact avec les personnes concernées par le dossier » pendant une durée de trois mois.

Selon l'avocat de Abdallah, cela inclut les 2 autres libérés et Andrea Stauffacher. La période est peut-être renouvelable : à suivre.

Concernant Bertrand Sassooye, le reproche qu'on lui fait, puisqu'il ne peut s'agir de faits (qui sont les

mêmes pour lui que pour les 3 libérés), repose sur son passé militant et judiciaire.

Il s'agit clairement d'une stigmatisation, d'une attaque politique : on le garde détenu car « il pourrait représenter un danger pour la sécurité publique ».

L'usage du conditionnel réuni permet donc au Parquet de maintenir Bertrand en prison jusqu'à la prochaine Chambre du Conseil, le mois prochain.

Quoiqu'il en soit, le dossier reste ouvert et concerne donc les 4 inculpés, en attendant une relaxe ou un procès.

3- Liberté conditionnelle

Jean-François Legros et Bertrand Sassoie comparaîtront devant le Tribunal d'application des peines le mardi 1^{er} juillet à Lantin, pour traiter de leur liberté conditionnelle.

Jean-François ne pouvait voir de détenus ou d'ex-détenus : on lui reproche donc d'avoir été en communication téléphonique avec Bertrand (ce qu'il faisait pourtant déjà lorsqu'il était encore en prison), et été en contact physique avec Bertrand et Constant Hormans.

Notes :

- a. Jean-François a immédiatement entamé une grève de la faim à son arrestation, le 6 juin. Il la poursuit jusqu'au TAP afin de dénoncer les arrestations abusives. Il est suivi par un médecin.
- b. Dans un témoignage qu'il a adressé au Soir, Jean-François explique en quoi sa rencontre avec Bertrand, et à travers lui avec le socialisme scientifique, ont été déterminants dans sa vision du monde et de la vie, et lui ont donné une conscience de classe. Devenu ainsi l'actuel militant politique qu'il est. Mais l'administration aurait sans doute préféré que Jean-François rencontre un malfrat, et sorte de prison comme il y était entré.

Bertrand devait prévenir son agent de conditionnelle de ses déplacements à l'étranger, et sur environ 40 courriers prévenant de ses déplacements, l'administration ne retrouvait pas 2 ou 3 courriers de Bertrand.

Note : Ils viennent d'en retrouver 1, après 3 semaines... Tout espoir de classement à l'administration n'est pas perdu.

Enfin, pour rappel : Pierre Carette, qui s'était défini comme prisonnier administratif, a été libéré sans condition le 18 juin.

4- Bertrand et Jean-François

Comme toujours, Bertrand est fort car il sait d'où vient l'attaque, et il constate surtout à quel point les manifestations de soutien se multiplient et sont importantes.

Il demande à tous de ne pas oublier les camarades emprisonnés, et de continuer à occuper le terrain comme nous l'avons toujours fait : soutenir Georges Ibrahim Abdallah, être attentif aux suites du procès DHKC-P, etc.

Pour l'instant, il peut recevoir la visite de ses parents et de sa compagne, au carreau. (sa sœur s'est vu refuser la visite car elle n'est pas de la famille « au premier degré »)

Jean-François a pu recevoir des visites et reste fort. Il a un régime de condamné : il a donc droit aux visites à table. Il remercie tous les camarades de Belgique et d'ailleurs des lettres qu'il a reçues, des témoignages de soutien, et félicite toutes les organisations qui ont travaillé à la solidarité autour de l'affaire du 5 juin. (à noter que si c'est le 6 juin qu'on l'arrête, son mandat date du 5 juin...)

5- Solidarité en Belgique

Les camarades ont reçu énormément de signes de soutien internationaux : cela les a rendu forts et confiants. Ils ont également pendant leur détention pu voir les images (télé) des manifestations à Bruxelles, ont reçu beaucoup de courriers (organisations et individus), et ont vu par notre intermédiaire (envoi de la page d'accueil du site avec les textes et les photos) à quel point la solidarité devenait large : initiatives spontanées (3 comités créés en 2 semaines : *s5s* ; *Les mamans de 9h*, *Les potes du SR*) dont des gens pas ou peu politisés, mais conscientisés par nos communiqués et conférences de presse. Tous sont alertés par les méthodes employées sur nos camarades, et le leitmotiv est de dire : *Nous ne sommes pas dupes*.

Plusieurs demandes d'entrer au SR, actions, collages, soutien venant de partis, de syndicats, et même des témoignages individuels de militants des organisations qui en tant que telles ne soutiennent pas les slogans choisis :

Liberté pour les 4+1 !

Abrogation des lois liberticides

Halte à la criminalisation de la solidarité !

Par ailleurs, nous continuons à encourager qui veut de soutenir les camarades, notamment financièrement (puisque le SR Belgique s'est engagé à payer les frais de cantine, justice et avocats pour les familles qui n'en avaient pas les moyens)

Le prochain rendez-vous est fixé à ce jeudi 3 juillet, au Centre culturel Garcia Lorca (Bruxelles), où un repas de solidarité est proposé, pour passer un moment ensemble.

Comme les 3 camarades libérés ne peuvent avoir de contact entre eux, nous tenterons de les faire venir chacun à leur tour, pour passer un moment de fraternité avec ceux qui les ont soutenu durant ces 3 semaines.

Un concert sera bientôt organisé (René Binamé et PPZ30 et autres ont confirmé leur volonté de nous soutenir)

Les comptes de solidarité se multiplient et serviront à payer les frais. Par exemple, l'employeur de Bertrand a créé un compte « pour la cause de Bertrand ». Les clients du bistrot envoient de l'argent, et envoient aussi des lettres à Bertrand en signant de leur boisson préférée ;)

Ca n'est pas terminé : libérons Bertrand et Jean-François !

La solidarité est notre arme !

Secours Rouge Belgique, le 27 juin 2008